

## Politique de la Ville - Secteur Animation - Attribution de subventions

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : La Commission Politique de la Ville propose, à l'unanimité, l'attribution des subventions suivantes :

- 15 000 F à l'Association Clubs Loisirs, Action Jeunesse de Franche-Comté pour un soutien à l'organisation de séjours et de journées centres de loisirs à Rochejean au bénéfice de familles et de jeunes des quartiers bisontins.

- 10 000 F à la Mutualité du Doubs au titre de la participation de la Ville au concours «La course en solidaire» destiné à aider les porteurs d'un projet réalisé «par les jeunes et pour les jeunes» et transmettant les valeurs de responsabilité et de solidarité.

La dépense, soit 25 000 F, sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 92.242/ 65748.47030 animation de quartier - subvention, après virement du montant correspondant en provenance du chapitre 92.242/6042.47030.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Politique de la Ville et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette répartition.

M. l'Adjoint DAHOUÏ n'a pas pris part au vote.

*Visa préfectoral du 1<sup>er</sup> octobre 1996.*